



Paris, le 10 février 2022

NOUVEL ACCORD ENTRE OCS ET LE CINEMA FRANÇAIS

Les organisations du cinéma du BLIC, du BLOC et de L'ARP sont heureuses d'annoncer la signature d'un nouvel accord avec OCS.

Au moment où l'ensemble de la filière du cinéma avance collectivement dans la définition d'un nouvel équilibre, il s'agit d'une étape supplémentaire dans la consolidation du financement et de la diffusion de la création cinématographique française et européenne, dans toute sa diversité.

OCS réaffirme ainsi sa place de partenaire privilégié du cinéma, en investissant un minimum garanti de 60 millions d'euros sur trois ans dans le cinéma français et européen, et en prenant des engagements forts, de préfinancement d'une part, et en termes d'indépendance et de diversité dans ses préachats et ses acquisitions d'autre part. OCS pourra désormais bénéficier d'une diffusion dès six mois après la sortie en salles pour les films préachetés en première fenêtre.

Cette signature s'inscrit dans la continuité de la nouvelle chronologie des médias et des accords conclus ces derniers mois avec les groupes Canal+ et TF1. Les organisations du cinéma se réjouissent d'avoir renouvelé ce partenariat, et demeurent unies dans la poursuite des discussions avec les autres acteurs de la filière cinématographique.

Contacts presse :

Pour le BLIC (Bureau de Liaison des Industries Cinématographiques)

Hélène Herschel – FNEF – helene.herschel@fnef.fr / 07 76 97 38 22

Pour le BLOC (Bureau de Liaison des Organisations du Cinéma)

Rosalie Brun – SRF – rbrun@la-srf.fr / 06 80 53 45 84

Marion Golléty – SPI – mgollety@lespi.org / 06 14 74 58 82

Pour L'ARP (Société civile des Auteurs Réalisateur Producteurs)

Claire Vorger – clairevorger@gmail.com / 06 20 10 40 56